

CONSEIL MUNICIPAL : compte rendu

SEANCE ORDINAIRE DU 23 JUIN 2011

Date de la convocation : 17 juin 2011.

Tous les conseillers municipaux en exercice étaient présents à l'exception de M. Pierre RUCH (excusé), Mmes Florence GIBLARD et Catherine PERRIN.

La lecture du compte rendu de la séance du 24 mai 2011 n'a soulevé aucune remarque.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal a, à l'unanimité (sauf indications contraires) :

- faisant suite à la délibération du 30 septembre 2010, autorisé le lancement de la consultation pour le choix d'un prestataire chargé de réaliser le diagnostic de l'accessibilité de la voirie (la commune de GOUHENANS, coordinatrice du groupement de commande, aura en charge le lancement de l'avis d'appel public à consultation ainsi que le choix du prestataire),
- à l'occasion d'un stage « plein air » organisé par le lycée d'Enseignement Général et Technologique Agricole de VESOUL, octroyé une subvention de 20 € pour l'élève originaire de la commune concerné,
- accepté de renouveler, pour une durée de 6 mois à compter du 1^{er} juillet 2011, le contrat de travail de Mlle Charlotte BÔLE, à raison de 20 heures par semaine, avec une prise en charge par l'Etat de 70% du taux brut du salaire minimum de croissance par heure travaillée et, en parallèle, une formation de remise à niveau financée par la commune (630 €), à suivre hors temps de travail : *8 voix pour, 2 abstentions*,
- prévu un virement de crédits de 16 800 € de l'article 6718 (autres charges exceptionnelles) à l'article 611 (contrats prestation de services), dans le budget du service forêt,
- opté pour la rénovation des tables (ponçage et peinture), dans la classe des cours moyens, au lieu du remplacement, en l'absence de crédits budgétaires dédiés à cette opération,

- afin de réduire l'ensoleillement et la chaleur dans la salle multi activités, chargé le maire de mettre en place tout dispositif adapté (rideau, store,...) tout en respectant les consignes en matière de sécurité incendie,
- demandé la vente à l'unité de mesure, pour la parcelle 21 de la forêt communale, à l'automne 2011, par les soins de l'ONF, dans le cadre d'une vente groupée,
- suite à l'exploitation des parcelles 11 et 41, déterminé les conditions de vente du bois façonné en 1 mètre :
 - ☛ particuliers locaux : 30 € TTC le stère
 - ☛ particuliers extérieurs : 35 € TTC le stère
 - ☛ dispositions particulières : attribution sous contrôle de la mairie ; 10 stères maxi par personne

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée.

A ESPRELS, le 28 juin 2011

Le Maire,

Michel RICHARD